Trente-sixième Année — N° 166
UN NUMÉRO : 15 CENTIMES
LUNDI 15 JUIN 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing. Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : *ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.— à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 14 JUIN 1891

Le colonel Lebel

Le colonel Lebel est mort tout récemment à Vitré où, depuis sa retraite, il remplissait les fonctions modestes de receveur particulier des finances. Son cercueil a été porte en terre par des sous-officiers ; on lui a rendu les honneurs militaires que réclamait son grade de commandeur de la Légion d'honneur ; un officier supérieur a prononcé sur sa tombe quelques paroles émues, et les journaux ont enregistré la nouvelle de cette mort en publiant les états de service du défunt.

Le jour d'après il n'était plus question du colonel Lebel : l'information et la chronique avaient assez de s'occuper du *Baccara Scandal* ou de celui du Panama.

Je ne sais si je me fais illusion ou si c'est un accès aigu de chauvinisme, mais je trouve que c'est oublier bien vite les services rendus que d'enterrer ainsi à la hâte et obscurément l'homme qui a si grandement contribué à la défense nationale. L'inventeur du fusil de petit calibre, de cette arme merveilleuse que tous nos soldats ont aujourd'hui en mains ne méritait-il pas mieux que ces notices rapides, nécrologies banales que l'on relève en deux traits de plume sur un annuaire militaire ?

De l'avis de tous, le fusil Lebel a non seulement augmenté la force défensive, la puissance *meurtrière* de notre armée, mais il a singulièrement affermi sa valeur morale. Il n'y a rien de tel pour faire des soldats solides que de leur communiquer une confiance absolue dans la supériorité de leur armement.

Or cette confiance existe dans les rangs de notre armée : depuis l'officier supérieur jusqu'au simple pioupiou, tous ceux qui ont manié le fusil à répétition de petit calibre, tous ceux qui l'ont essayé à la cible isolément ou par feux de salves, ont été stupéfaits de sa précision et de sa pénétration.

« A l'heure qu'il est, me disait un officier d'infanterie, nos troupiers *astiquent* leurs armes avec un soin extraordinaire, avec *amour*. Ils aiment leur Lebel, et le traitent comme un bijou précieux. »

Certes, si le receveur particulier de Vitré a été oublié au ministère de la guerre et dans la presse éducatrice de l'opinion, son nom reste dans l'armée, inoubliable et vénéré, comme le palladium de notre sécurité, le gage des victoires futures.

Le colonel Lebel est mort dans la force de l'âge. succombant à une maladie contractée au cours de ses longs et absorbants travaux. C'était un savant, un piocheur de tous les instants, qui depuis des années s'était voué à l'étude aride des questions de mécanique et de balistique. On sait quel a été le résultat de ces études patientes.

Eh bien, la limite d'âge est arrivée au moment même où la santé de l'éminent officier déclinait, et le colonel Lebel n'a pas même pu décrocher les étoiles de général de brigade. Un avancement rapide, une faveur même, eût été, j'imagine, la récompense méritée de tels services rendus à l'armée française.

Les hommes de science, les inventeurs de génie sont appelés à jouer un rôle exceptionnel dans les guerres modernes. Ce n'est pas en les récompensant mal de leur vivant, en les négligeant presque après leur mort, que le gouvernement encouragera les officiers qui seraient tentés de se consacrer à la haute technique militaire.

J'aurais voulu que l'on fit des funérailles nationales au colonel Lebel. Un pareil hommage eût fortifié encore le moral de nos soldats, augmenté leur confiance et eût produit un excellent effet sur les nations de la triple alliance qui se débattent toujours entre le Maüser transformé et le Mannlicher.

C'eût été reconnaître magnifiquement les services rendus, payer une dette de reconnaissance, réparer peut-être des injustices commises dans le cours d'une carrière prématurément interrompue.

Au lieu de cela, les funérailles du colonel Lebel ont été simplement celles d'un officier supérieur en retraite, et le gouvernement a paru se désintéresser complètement de celui qui a mis entre les mains de nos soldats la plus merveilleuse arme de guerre qui existe.

Une telle négligence ne frise-t-elle pas l'ingratitude ?

◆

L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

Les témoins cités par Turpin sont : le général Ladvocat, le général Nismes, le contrôleur général de Boisbrunet, M. Gerville-Réache, M. Canet, directeur des forges et chantiers de la Méditerranée, M. Charles Laurent, M. Mercadier, correspondant de l'*Agence Havas*, à Londres, M. A. Sassy, rédacteur à l'*Echo de Paris*.

M. Triponé cite comme témoins : les directeurs, les ingénieurs, les chefs de service de la maison Armstrong.

Sont présents à l'audience : M. le capitaine Noble, de l'artillerie anglaise, et M. Marjoribanks, ingénieur, M. Lalloz, maire de Belfort.

Aussitôt l'audience ouverte et aussitôt constatée l'identité des inculpés M. le substitut Brégeault se lève et donne lecture de l'article 80 de la Constitution du 4 novembre 1848 aux termes duquel les débats sont publics à moins que leur publicité ne soit dangereuse pour l'ordre public ou pour les mœurs.

Il requiert donc le huis-clos, que le tribunal prononce immédiatement, la publicité des débats pouvant compromettre la sécurité nationale.

Doivent donc demeurer seuls dans le prétoire, les avocats des inculpés et leurs secrétaires.

Cependant derrière le banc des avocats, quatre personnes autorisées, dit-on, par M. le procureur général mais qui ne sont ni des défenseurs dans la cause, ni des témoins, restent à leur place quand le président ordonne le huis-clos, il parait que l'un des avocats se propose de prendre des conclusions pour exiger leur départ et le respect absolu de la loi.

L'audience est levée à 6 h. 20 et renvoyée à lundi 11 heures du matin, toujours avec le huis-clos pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Le général Ladvocat dont la déposition a été terminée à 5 heures et demie, a été autorisé à se retirer aussitôt ; l'ingénieur anglais M. Marjoribanks a été autorisé également à se retirer.

Nous avons assisté à la sortie des quatre accusés. Turpin a l'air de plus en plus rassuré, Triponé, très rouge, causait avec son avocat; Fesseler avait l'air fatigué : un de ses parents qui se trouve dans le couloir l'aperçoit, il lui fait signe avec son chapeau et immédiatement il fond en larmes ; quelques-unes des personnes voulant témoigner leur sympathie à Fesseler serrent la main à son parent. Feuvrier conserve son allure indifférente. Les quatre avocats avaient l'air plutôt satisfaits.

Paris, 13 juin. — D'après les renseignements qui nous parviennent sur la première audience de l'affaire de la mélinite, Turpin et Triponé, très nets dans leurs réponses, se sont mutuellement chargés et l'avantage de la réplique a été en faveur de Turpin.

Fesseler a répondu généralement par monosyllabes ou par phrases très courtes et à voix assez basse. Il ne s'est animé que quand s'est posée la question de savoir qu'il avait reçu de l'argent de Triponé.

Quant à Feuvrier, ses explications étaient données d'une façon si peu distincte et si peu intelligible, qu'à plusieurs reprise le président a dû lui faire répéter ses réponses.

Le procès prendra vraisemblablement encore deux audiences, car les plaidoiries seront très longues.

Mᵉ Doumerc, défenseur de Turpin, compte, assure-t-on, parler quatre heures.

Les défenseurs de Triponé, de Fesseler et de Feuvrier parleront au moins deux heures chacun ; total : dix heures de plaidoiries.

Paris, 13 juin. — Voici quelques renseignements, puisés à bonne source, et complétant ceux que nous vous avons déjà transmis sur l'audience d'aujourd'hui :

Les quatre personnes qui étaient restées assises au banc des avocats, après la déclaration de huis-clos, étaient quatre délégués du ministère de la guerre. Mᵉ Doumerc, avocat de Turpin, après s'être étonné de leur présence, a déposé des conclusions tendant à leur faire quitter la salle des séances : ces conclusions sont rejetées; le président fait observer qu'il s'est borné à user de son pouvoir discrétionnaire.

Six témoins sur dix ont été seulement entendus, notamment les généraux Ladvocat, Nismes et notre confrère Charles Laurent. Les représentants de la maison Armstrong ont certifié l'honorabilité de Triponé et un certificat de moralité lui a été décerné par M. Lallou, maire de Belfort.

Les témoins cités à la requête de Turpin ont été plutôt favorables à Triponé : les généraux Nismes et Ladvocat ont rendu hommage à l'intelligence et au désintéressement de ce dernier.

Les interrogatoires de Turpin et de Triponé ont duré trois heures ; le président les a conduits fiévreusement, avec même un peu d'incohérence ; très courtois avec Triponé, il a discuté avec aigreur toutes les réponses de Turpin. Dans chaque allégation ou réponse de Turpin, on sentait l'inventeur déçu et aigri.

Triponé, au contraire, a été très correct et s'est défendu avec beaucoup d'aisance; à un moment, la discussion a été assez vive entre Triponé et Turpin : le premier, toujours courtois, le second, fréquemment violent.

Fesseler a eu des réponses qui ont indisposé le président ; il s'est avisé, il est vrai, de critiquer l'administration de la guerre. Sa situation serait, parait-il, plus mauvaise qu'on ne le croit généralement : ses complaisances lui auraient rapporté de l'argent.

Feuvrier est resté fort effacé, invoquant fréquemment son absence de mémoire.

On a remarqué que M. Bréjeaud, le substitut, est intervenu fréquemment dans les débats, cherchant à les diriger, indiquant au président les questions à poser ; il ne parait pas décidé à abandonner aucune des préventions.

UN FAUX BRUIT

Paris, 13 juin. — La *France* dit que le bruit court au Palais de l'arrestation d'un général mêlé à l'affaire de la mélinite, ce général devait procéder, paraît-il, il y a quelques jours, à une inspection, il aurait reçu contre-ordre au dernier moment et aurait été mis aussitôt en état d'arrestation; cité comme témoin par M. Athalin, cet officier général aurait refusé de se rendre devant le juge d'instruction.

« A l'heure où nous vous télégraphions, rien n'est venu confirmer ce bruit que nous vous transmettons sous les plus expresses réserves, réserves formulées du reste par le journal qui le rapporte. »

Paris, 13 juin. — Renseignements pris, nous pouvons vous affirmer que le bruit de l'arrestation d'un général dont la *France* s'était fait l'écho est absolument inexact.

◆

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 13 juin

Présidence de M. PEYTRAL, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

LE RÉGIME DES SUCRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi (urgence déclarée) adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, concernant le régime des sucres.

La Chambre, après avoir adopté les quatre premiers articles, retablit son article 5, supprimé par le Sénat, qui rétablit le déchet de 15 0/0 pour la campagne courante sans attribution spéciale aux agriculteurs.

L'ensemble du projet est ensuite adopté par 356 voix contre 121.

La Chambre adopte sans discussion le projet de loi tendant à accorder des encouragements et des primes à la sériciculture et qui porte de 20 à 30 centimes les primes données à la sériciculture.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du tarif général des douanes.

La Chambre s'est arrêtée au numéro 34 (Œufs : œufs de volaille et de gibier.)

La commission propose 10 francs et 6 francs par cent kilog., d'accord avec le gouvernement.

Les chiffres de la commission sont adoptés.

Œufs de vers à soie : l'exemption est prononcée.

Numéro 35 (lait par cent kilos). Le chiffre de la commission est de 5 fr. et 2 fr. 50.

M. BIGOT, rapporteur, annonce que le gouvernement, qui demandait l'exemption, s'est rallié au chiffre de la commission.

La commission a accepté un article du traité franco-belge qui laisse introduire en franchise le lait des vaches nourries dans des pâturages situés dans un rayon de dix kilomètres au-delà de la frontière, à condition que cette introduction en franchise ne dépasse pas un rayon égal.

Le chiffre de la commission est adopté ainsi que sur le nᵒ 35 *bis* (lait concentré pur) sur lequel elle propose 10 et 5 fr.

Nᵒ 36 (fromages). Pour les fromages de pâte molle le chiffre de la commission est de 25 fr. et 15 fr.; pour les fromages de pâte dure, le chiffre de la commission est de 30 fr. et 20 fr.

M. Jean Plichon, devant l'incohérence des vues de la commission des douanes en ce qui concerne le tarif minimum, retire l'amendement qu'il avait déposé et qui tendait à supprimer le tarif minimum pour les fromages et les beurres.

Les chiffres de la commission sont adoptés.

Nᵒ 37 (beurre frais ou fondu, beurre salé). Les chiffres de la commission, 13 fr. et 6 fr. par cent kilos, sont adoptés.

Nᵒ 38 (miel), chiffres de la commission, 15 fr. et 10 fr. Adopté.

Nᵒ 39 (Guano et autres engrais y compris le noir animal) L'exemption est prononcée.

Nᵒ 40 (os calcinés à blanc). L'exemption est prononcée.

Nᵒ 41 (noir d'os). Chiffres de la commission 3 fr. et 2 fr.. adoptés.

Nᵒ 42 (oreillons), nᵒ 43 (autres produits et dépouilles à l'état brut) L'exemption est prononcée.

Nᵒ 44 (produits de pêche française). L'exemption est prononcée.

Nᵒ 45 (poissons frais salmonidés).

La commission propose 15 fr. et 10 fr. Adopté.

Sur les autres poissons d'eau douce, elle propose 10 fr. et 5 fr. Adopté.

Poissons de mer, chiffres de la commission 25 fr. et 20 fr. Adoptés.

Nᵒ 46 (poissons secs salés ou fumés, morues y compris le stockfish et klippeisch) ; chiffre de la commission, 60 fr. et 48 fr. Adoptés.

Harengs, 20 fr. et 15 fr. ; autres poissons secs, etc., 30 fr. et 25 fr. — Adoptés.

Nᵒ 46 (poissons conservé au naturel, marinés ou autrement preparés, y compris le poids des récipients formant l'emballage intérieur) ; chiffre de la commission 30 fr. et 25 fr.

M. HÉMON développe un amendement tendant à élever ces droits à 45 fr. et à 40 fr.

L'amendement de M. Hémon est repoussé par 360 voix contre 143.

Les chiffres de la commission sont ensuite adoptés, malgré l'opposition du gouvernement représenté par M. Dislère, commissaire délégué, par 358 voix contre 151.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 30.

◆

Les nuances à la mode

Les couleurs dominantes sont encore les bleus assez pleins, variés de nuances, et les violets demi-tons tels que lilas, améthyste, héliotrope pâle, et parmi les teintes de fantaisie, celles dites gris-tortue, giroflée, dhalias, etc.

L'entrée de l'été nous apporte toujours d'élégantes nouveautés en impressions sur mousseline de laine; le genre que l'on voit le plus est à bouquets détachés, mais se touchant presque (ce qui le distingue du Pompadour), et en assez grands sujets couvrant peu les fonds ; ces fonds, nécessairement clairs, sont blancs, vert, celadon, beige, maïs, crème, orchidées, rouge-œillet et gris.

On voit aussi de belles soieries semées de grandes fleurs ton sur ton, des rayures fines et multicolores, puis de larges rayures faites de grands carreaux avec petites rayures en travers.

En draperie nouveauté, pour la saison prochaine, les tissus de nuance unie sont toujours en grand nombre; le noir, le bleu domineront et quelquefois un bronze foncé. Ils se feront, partie avec des fils teints avant la filature, partie avec des fils écrus, la teinture ayant seulement lieu après tissage. Ce dernier mode est souvent utilisé, car il offre de nombreux avantages; c'est au fabricant d'agir selon ses moyens ou ses préférences.

D'après une correspondance d'Allemagne, les couleurs préférées de la mode, dans ce pays, sont le gris-bleu, le bleu acier, le rouge brun, le vieux rouge, le bleu sombre, le lapis-lazuli et le bleu hirondelle.

Et en étoffes pour dames, les mélanges de noir et de blanc semblent redevenir de plus en plus en faveur, entre autres dispositions, celles qui ont pour base les croisures multiples et les brochés. Les dernières nouveautés sont des chinés à côtes fines de nuances tirant sur le gris ou le brun, ou des himalaya à bandes fines.

(*La Revue de la Teinture.*)

◆

NOUVELLES DU JOUR

Les poursuites contre les Administrateurs du Panama

Paris, 13 juin. — L'instruction sur l'affaire du Panama continue.

On ignore encore le nom des administrateurs poursuivis.

Le réquisitoire porte en effet : Contre MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps et autres. On ne connaitra les noms des administrateurs poursuivis qu'après la fin de l'instruction.

Paris, 13 juin. — Un journal du soir, chargé de défendre les intérêts de M. Christophle, répète ce soir que le gouverneur du Crédit foncier ne consentirait à s'occuper du Panama que s'il y était invité formellement par le gouvernement.

Répétons à ce propos que le président du conseil, déjà consulté à cet égard, a répondu qu'à aucun prix et à aucun moment il n'adresserait cette invite à M. Christophle ni à tout autre.

Paris, 13 juin. — Les actions de Panama ont baissé de 5 francs. Les obligations ont eu une hausse de 1 fr. 50 à 2 fr. L'impression aujourd'hui au sujet de la reprise de l'affaire par M. Christophle est très optimiste. On commence à être renseigné sur les intentions négatives du gouvernement à cet égard.

On dit bien que quelques gros porteurs préparent une manifestation pour lundi à l'occasion du tirage des obligations à lots de Panama. On conspuerait quelque peu les administrateurs y compris MM. de Lesseps et on chanterait : « C'est Christophle qu'il nous faut. »

Il est douteux que cette petite machination aboutisse au résultat désiré, d'autant plus que le même jour aura lieu un tirage à la Compagnie de Suez, dont les titres montent beaucoup depuis quelque temps, — et les fervents, — encore assez nombreux du grand français, — tacheront de manifester de leur côté.

Un véritable boulangisme financier, on le voit.

Paris, 13 juin. — Des mandats de comparution, adressés à MM. Ferdinand, Charles et Victor de Lesseps, baron Cottu et Fontane, indiquent les journées des 22 et 23 juin.

Le bruit court que la famille de Lesseps va se retirer momentanément à la campagne.

La grève des boulangers

Paris, 13 juin. — Les délégués des boulangers se sont rendus à la commission parlementaire des bureaux de placement pour déposer leur pétition sommant les pouvoirs publics de supprimer les bureaux de placement dans un délai de huit jours, sinon ils se metriront en grève.

Le président de la commission s'est retranché derrière les lenteurs des formalités parlementaires, mais un député socialiste, M. Dumay, à l'intention de déposer dès lundi, une proposition pour laquelle il demandera l'urgence, et tendant à la suppression des bureaux de placement.

Le débat ne manquera pas d'intérêt, nous verrons si la Chambre va céder à la sommation des boulangers.

Mort du vice-amiral Basse

Paris, 13 juin. — On annonce la mort, à Paris, du vice-amiral Basse, âgé de 82 ans.

L'arbitrage du Czar dans la question de la Guyane

Paris, 13 juin. — Le *Soir*, organe officieux en ce qui concerne la présidence du conseil, prend à partie M. Ribot, toujours à propos de l'arbitrage du Czar dans la question de la Guyane.

Après avoir constaté l'incorrection (*sic*) des communications faites à la presse par les bureaux du quai d'Orsay, le *Soir* déclare contraire à la vérité le démenti opposé par M. Ribot à l'imputation d'avoir incomplètement éclairé la religion du Czar.

Notre confrère précise en disant que le ministre des affaires étrangères n'a pas envoyé en temps utile, à St-Pétersbourg la relation du voyage fait par Montilte au 18me siècle, voyage au cours duquel cet explorateur a pris, au nom du roi de France, possession de la région que nous contestait la Hollande. Ce document était essentiel.

Nul doute que l'allégation si précise du *Soir* ne serve de blame et que de nouvelles et vives discussions soient engagées dans les journaux de gauche et peut-être dans les sphères gouvernementales.

Le prince de Galles renoncerait à ses droits à la Couronne

Berlin, 13 juin. — Le bruit circule dans les cercles de la Cour que le prince de Galles se démettrait de toutes ses charges et renoncerait à ses droits à la Couronne en faveur de son fils.

Ce bruit doit être accueilli sous toutes réserves.

Londres, 13 juin. — Sir William Cumming aurait, paraît-il, l'intention de publier un volume de relations scandaleuses sur la vie privée du prince de Galles, dans l'intimité duquel il a vécu pendant vingt ans.

On y trouverait une nouvelle version de l'affaire du baccarat.

La Triple Alliance

Rome, 13 juin. — Le bruit court qu'en vertu d'une des stipulations du traité de la Triple-Alliance, le général de Waldersée irait inspecter l'armée italienne.

D'autre part, une partie de la flotte se rendrait prochainement dans les eaux de l'Adriatique, où elle serait visitée par l'archiduc héritier d'Autriche.

Les armements de l'Italie

Rome, 13 juin. — Dans la discussion du budget des affaires étrangères, répondant à une question de M. Négri, M. di Rudini déclare que la politique des alliances permet à l'Italie de se borner à des armements modérés.

Une tentative de suicide dans les tribunes de la Chambre italienne

Rome, 13 juin. — Un nommé Candela, comptable sans emploi, a tenté de se suicider dans la tribune du public, à la Chambre, en avalant une forte dose de morphine.

Transporté à l'hôpital, il a pu être mis hors de danger. Avant sa tentative, il avait remis à un journaliste, placé dans la tribune de la presse, un portefeuille en disant : « Je le confie à la presse; dans deux heures, je serai mort. »

Le bruit de la démission de M. de Giers

Saint-Pétersbourg, 13 juin. — Le bruit court à nouveau de la prochaine démission de M. de Giers, chancelier. Cette nouvelle mérite confirmation.

Une émeute à Belem

Rio-de-Janeiro, 13 juin. — Une émeute, due à des causes toutes particulières et toutes locales, a éclaté à Belem. Les forces de l'autorité sont parvenues à la réprimer.

L'agitation au Perou

Iquique, 13 juin. — Des dépêches de Tocopilla disent que 25 hommes, débarqués par les torpilleurs *Conpell, Almirante, Lynch* et *Impérial*, ont détruit les archives du gouvernement, la douane, les bureaux de postes et télégraphes, ont enlevé tout l'argent, pillé la résidence du gouverneur et forcé la Compagnie du chemin de fer à payer un droit sur une certaine quantité de salpêtre.

Le ministre du commerce à Rouen

Le *Nouvelliste de Rouen* dit que M. Jules Roche, ministre du commerce, est venu hier à Rouen, en compagnie de M. Dislère. Reçu par M. Richard Waddington, sénateur, et M. Ricard, député, le ministre a visité diverses filatures où on l'a mis au courant des besoins de l'industrie cotonnière, en vue de la discussion du tarif de douane.

Le cardinal Place et Mgr Freppel

Des dépêches de Rennes et d'Angers démentent les mauvaises nouvelles données par les journaux sur la santé de S. E. le cardinal Place et de Mgr l'évêque d'Angers. Mgr Freppel, qui préside aujourd'hui une réunion, compte partir lundi pour Paris.

Un fléau

L'invasion des sauterelles en Algérie menace de renouveler les effroyables désastres de 1866. Les zouaves ne suffisent pas à détruire les hordes innombrables de criquets qui s'abattent sur le littoral. Les Arabes se réfugient dans les villes et l'on craint que la famine ne provoque des soulèvements.

Encore un suicidé enfant

On écrit de Saint-Flour, 12 juin :

« Aux abords de la gare, on a trouvé sur la voie le cadavre mutilé du jeune I... à peine âgé de 19 ans.

» Hier soir, le malheureux enfant s'informait de l'heure exacte de l'arrivée du dernier train qui entre en gare vers onze heures.

» Ce matin, son corps gisait sur les rails, horriblement coupé en deux tronçons.

« I..., hélas! avait oublié Dieu. Sa mort, de l'avis de tous, est le résultat du suicide.

» Que les camarades de ce malheureux comprennent où mène l'inconduite. »

Les syndicats professionnels

Paris, 13 juin. — M. de Mun vient de saisir la Chambre d'un amendement au projet de loi sur les syndicats professionnels qui tend à rédiger ainsi l'article 2 de la loi du 21 mars 1884. Les syndicats ou associations professionnelles même de plus de vingt personnes appartenant à la même profession ou métiers similaires ou des professions connexes, concourant à l'établissement de produits déterminés pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.

Cet amendement, on le voit, fait disparaître la clause du projet du gouvernement stipulant que pour faire partie d'un syndicat professionnel il faut avoir exercé pendant cinq ans la profession et n'avoir pas cessé de l'exercer depuis plus de dix ans.

Les huiles alimentaires

Paris, 13 juin. — La Chambre vient d'être saisie par MM. Clémenceau, Raspail et Rousse d'une proposition de loi ayant pour objet de réprimer les fraudes commises dans la vente des huiles alimentaires. En voici les principales dispositions :

Seront punis d'un emprisonnement de six jours à six mois et de 50 fr. à 3.000 fr. d'amende ceux qui auront sciemment mis en vente, vendu, exporté ou importé, sous le nom d'huiles alimentaires pures des huiles mélangées quelle que soit d'ailleurs la proportion du mélange. Tout fabricant, marchand en gros ou en détail, expéditeur ou consignataire d'huiles alimentaires, sera tenu d'indiquer en caractères apparents sur les récipients, quels qu'ils soient, la nature du contenu ou sa composition s'il y a mélange et d'en porter mention sur les factures, lettres de voitures, de connaissements sous peine d'une amende de six jours à un mois et d'une amende de 25 à 1.000 fr. ou de l'une de ces deux peines.

Le scandale de Bochum

Berlin, 13 juin. — Le *Vorwaerts* réclame énergiquement l'arrestation de Baare, le directeur de l'usine de Bochum, auquel on laisse tout loisir de détruire les preuves de ses méfaits

Plusieurs journaux organisent des enquêtes sur les récents accidents de chemin de fer. Ils ont découvert que les essieux et les rails qui ont causé les accidents provenaient des aciéries de Bochum.

Un roman espagnol

Madrid, 13 juin. — Hier, la police a recueilli dans la rue une fillette de neuf ans, vêtue de haillons et portant de nombreuses contusions et blessures sur tout le corps.

L'enfant, interrogée, déclara qu'elle s'était échappée d'une maison où elle servait, ne pouvant résister plus longtemps aux mauvais traitements auxquels elle était en butte. Pressée de questions par le commissaire, elle finit par dire le nom de sa maitresse, qui n'était autre que la duchesse de Castro Enriquez, grande d'Espagne et possédant une fortune immense.

La fillette ajouta qu'on lui faisait porter des vêtements pour qu'elle ne pût se déshabiller et qu'elle dormait ordinairement par terre au pied du lit de la duchesse

Cet événement a produit un vif émoi dans Madrid. Les journaux racontent que la fillette est née à Madrid, mais qu'un mystère plane sur sa naissance.

Elle fut conduite par sa nourrice à Saint-Sébastien et laissée dans un asile où la duchesse la recueillit plus tard, sous prétexte de la prendre comme domestique.

La duchesse de Castro-Enriquez a comparu devant le juge d'instruction dans la soirée.

Le bacille de la lèpre

Londres, 13 juin. — On télégraphie de Simla :

« Les docteurs Rake et Buckmaster ont réussi à cultiver le bacille de la lèpre dans le sérum. »

◆

LES ARTISTES DU NORD

AUX SALONS DE PARIS

(4ᵐᵉ ARTICLE)

AU CHAMP-DE-MARS

Au Champ-de-Mars, la qualité remplace la quantité, et personne ne s'en plaindra de ceux qui aiment l'art pour l'art. Les artistes du Nord n'y sont qu'au nombre d'une douzaine, mais quelle grande et belle place ils y occupent! Sans nous attarder davantage, passons à l'examen de leurs œuvres.

L'envoi de M. Gustave Collin est des plus variés : portraits, tableaux de genre et marines. Les portraits sont très beaux : celui de Mlle D..., d'une fraîcheur de rose au lever du jour, est une des plus belles choses du salon; dans un tout autre genre, celui de l'archiprêtre de la cathédrale d'Arras n'offre pas moins de qualités. Visiblement hanté par des souvenirs d'Espagne, M. Collin expose une *grande rue de Fontarabie* d'un coloris absolument méridional : le ciel, d'un bleu intense, la chaleur des tons, tout nous dit que nous sommes bien au pays des castagnettes; et l'archéologie des maisons qui bordent cette rue étroite indique, avec non moins de précision, Fontarabie — l'une des villes d'Espagne qui ont conservé dans toute sa pureté le caractère archaïque et si pittoresque des constructions des XIIe et XIIIe siècles.

La « *Novillada » sur la place d'un village Guipuscoan* constitue également une intéressante étude de mœurs, vivante et animée, donnant, dans le coloris criard de ses bigarrures, l'impression du grouillement populaire massé pour voir la mort du taureau. A défaut d'arènes, le jeu sanglant déroule ses péripéties sur la sur la place du village : toréadors, picadors, matadors et banderilleros amateurs se trémoussent autour d'un taureau aux reins puissants, — cependant que la foule fait cohue, et que, là-haut, sous l'implacable soleil, penchées sur leur balcon, de brunes manolas contemplent la scène, des fleurs piquées dans la chevelure et l'éventail en main.

Citons le paysage de M. Delavallée et les bons portraits de M. Delécluze ; la *Ferme*, chaude et lumineuse impression de M. Labbe ; l'excellente et très jeune toile de M. Cross, *Une après-midi d'août au Luxembourg*, exécutée dans une note archi-moderne; l'aimable tableau de genre M. Ruskoné, *Après l'étude.*

Voulez-vous un bon et solide paysage de notre Flandre, amoureusement étudié et sincèrement traduit? Arrêtez-vous devant la *Matinée d'Avril*, de M. Schoutteten. Les verts de ces prés et de ces champs s'y déroulent en une symphonie qui nous est familière : çà et là, aux arbres, avril plaque ses bourgeons printaniers. Mais est-ce bien une lumière matinale qui éclaire cette charmante toile? A première vue, nous avions songé à un effet de couchant.

Les deux tableaux exposés par M. Leroy Saint-Aubert méritent une mention. Le *Soir d'octobre* plaira, dans sa pittoresque évocation d'un coin du boulevard Saint-Michel, avec les globes dépolis de ses magasins, les réverbères piquant de lueurs pâlottes la nuit qui embrume les choses, les rangées d'arbres qui se dénudent, les terrasses des cafés garnies de consommateurs, et, là-bas, au fond de la vivante artère, le grouillement de « l'heure de l'absinthe ». L'impression est superbe de vérité : il y a dans l'ensemble des détails une harmonie générale, et, au point de vue exécution, c'est jeune et vibrant au

---

FEUILLETON DU 15 JUIN 1891.— Nᵒ 49

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

DEUXIEME PARTIE

CAÏN

IV

Puis, regardant Poirier, qui la contemplait avec amour et attendait d'elle une parole de tendresse que mendiaient ses yeux et sa voix :

— Il ne partira donc pas! pensait-elle. Il va donc s'éterniser à mes côtés!

N'y pouvant plus tenir et comprenant que son désespoir serait tout à l'heure au-dessus de ses force la trahirait :

— Monsieur Poirier, dit-elle, en essayant de prendre sa voix la plus douce et son ton le plus persuasif, séparons-nous.

— Déjà? dit l'autre avec reproche.

— Oui; j'ai besoin de me retrouver, après une telle explication. Les efforts que j'ai tentés pour vaincre tant de scrupules m'ont brisée.

Il faut m'excuser; mais je suis à bout de forces, et point en état de bien écouter toutes les charmantes choses que vous daignez me dire.

Laissez-moi donc à moi-même, et soyez certain que celle que vous aimez d'un si ardent amour vous donne sa vie tout entière avec la main qu'elle vous tend.

Poirier saisit cette main et la baisa longuement.

C'en était trop pour l'autre.

S'étant dressée sur ses pieds, elle commença à s'avancer vers la porte.

Poirier, l'arrêtant, lui demanda :

— Que dois-je faire à présent et, au point où nous en sommes, quelle démarche me reste-t-il à accomplir ?

— Je ne comprends pas. Qu'entendez-vous par là ?

— Une démarche de ma part n'est-elle point nécessaire auprès de madame la duchesse ?

— Vous voulez demander officiellement ma main à ma tante ?

— Je crois que les convenances...

— Faites à votre goût, interrompit la malheureuse.

— Quand devrai-je faire cette visite?

— Lorsque vous le jugerez opportun.

— Pure formule de politesse, puisque tous deux nous sommes libres et ne relevons que de nous-mêmes.

Et, la suppliant du regard :

— Vous penserez à moi pendant que les minutes me sembleront si longues loin de vous?

— Oui, j'y penserai, je vous le jure! murmura Madeleine.

En effet, elle devait penser à lui, et cela sans cesse et de la façon la plus lamentable!

Si Poirier avait pu découvrir, ne fût-ce qu'une seconde, ce qui se passait dans le cœur de sa fiancée, il se serait enfui frappé au vif, affolé de douleur et sans oser retourner la tête.

Au contraire, il s'en alla confiant, exultant de joie. et, lorsqu'il serra une dernière fois la main de la jeune fille, il sentit qu'il ne remportait plus qu'une certaine partie de lui-même et que la meilleure part restait là.

La retraite du banquier fut une délivrance.

Immédiatement, Madeleine quitta le petit salon, et. escaladant l'escalier comme une folle, se précipita chez elle et s'y enferma aux verrous.

Lorsqu'elle fut seule, elle put enfin, tout à son aise, s'abandonner à son malheur.

Elle parla haut, faisant de grands gestes ; elle marchait dans la chambre, allant de ci, de là, et ne pouvant une minute demeurer en place

Elle venait de se perdre, de se donner, de se vendre, et cela vainement, en pure perte; son dévouement devenait stérile, son sacrifice n'avait aucune raison d'être.

Un autre, avant elle, avait payé la dette !

Et celui qui l'avait prévenue, c'était l'homme qu'elle adorait et duquel la démarche qu'elle venait d'accomplir tout à l'heure la séparait à jamais !

Cette Mauclerc savait bien qu'une parole vaut plus qu'un serment.

Impossible de se reprendre.

Dans un mois, elle serait Mme Poirier !

Elle pleura, gémit, se désespéra, mais plus rien de ce qui était à cette heure ne pouvait plus être défait désormais.

Elle maudit son sort, cracha sur sa destinée.

Nulle infortune en ce monde ne devait égaler la sienne. Elle envia toutes les femmes, préférant toutes les infortunes à la sienne. Elle eût troqué avec joie son luxe contre les haillons des misérables qui s'en vont mourant de faim et traînant leurs loques à travers la poussière des routes.

Il y eut, dans cette âme, un instant de révolte épouvantable.

Elle mandit l'humanité et elle-même!

Pendant cette crise aiguë, ses yeux tombèrent sur le Christ que, le matin, elle avait tant prié.

Sa destinée sinistre venait enfin de s'accomplir !

Toute sa jeunesse, si seule et si abandonnée, allait avoir pour couronnement l'éternel désespoir !

Jean partira, s'en ira au bout du monde, l'oubliera peut-être, et elle, qui avait conçu de si beaux rêves, espéré de si immenses félicités et de si longues années de bonheur, elle sera Mme Poirier, la femme d'un homme qu'elle n'aimera jamais et qui, lui, la lassera à tous les instants de ses adorations et de son amour.

Cette pensée la rendait folle.

Le souvenir du duc revenait sans cesse. Elle faisait tous ses efforts pour le chasser, mais il se dressait à chaque seconde devant elle.

Alors, ne se contenant plus, elle le contemplait longuement, lui parlait, l'interrogeait :

— Pourquoi avoir agi sans me prévenir? Tu n'en avais pas le droit! Tu ne t'appartenais plus et tu m'avais juré de ne rien tenter à l'insu l'un de l'autre !

Puis, après quelques instants d'accalmie ou d'engourdissement, elle s'interrogeait à nouveau.

— Que vais-je devenir? Tout s'arrangera. Alain épousera Mlle Vaillant, ma tante deviendra riche; je ne verrai jamais plus Jean. Quelle vie je mènerai ! Quelle existence sera la mienne !

Alors elle évoquait l'image de cet homme qu'elle venait de faire si heureux et dont l'amour la devait rendre si malheureuse !

Toujours le même silence dans l'hôtel. Le même implacable soleil dans le jardin et le même bleu au firmament!

Cette âme désespérée eût voulu entendre gronder l'orage et être aveuglée par l'éclair; mais non, la nature tranquille souriait à tous, ne gardant ses rigueurs que pour cette désespérée.

Elle vécut ainsi de longues heures, ne croyant plus et ne voulant plus espérer.

Peu à peu tomba sur elle une lassitude immense ; ses membres s'alanguirent, son esprit s'engourdit et sa pauvre cervelle s'en alla à la dérive.

Elle murmurait au milieu de sa torpeur :

— Combien je suis malheureuse! Oh! comme je souffre! Pourquoi Jean ne vient-il pas ?

Alors, dans son esprit troublé, Poirier et le duc se confondirent en une seule et même personne.

Il lui semblait que la duchesse entrait, mais que, clouée sur son siège, elle, Madeleine, ne pouvait faire un pas.

Tout cela dans l'angoisse et à travers des ténèbres. Elle croyait se mouvoir dans un autre monde.

Elle fut éveillée par quelque chose qui lui sembla un grand bruit.

Elle voulut s'arracher à cet assoupissement qui la tuait ; mais impossible : elle demeurait lourde, inerte, et ne percevant que des sons confus.

— Mademoiselle ! mademoiselle ! appela Eulalie, qui, étant entrée chez la jeune femme, l'avait trouvée se débattant sous le douloureux cauchemar que nous venons de dire.

Le grand bruit que Madeleine avait cru entendre était tout simplement la voix de la femme de charge essayant de l'éveiller et de la rappeler à elle-même.

Mlle de Mauclerc ouvrit les yeux tout grands; mais, blessée par la lumière étincelante du jour, elle les referma aussitôt et retomba dans son apathie.

Eulalie se pencha vers elle, lui prit les mains, l'appela à nouveau et essaya de la soulever de dessus son siège.

— Eveillez-vous, mademoiselle; faites des efforts; ne vous laissez pas aller à cet engourdissement.

— L'affreux rêve! murmura Madeleine;..... et, après avoir passé la main sur ses yeux, elle regarda tout autour d'elle.

Elle vit la domestique.

— Ah! c'est vous, Eulalie?

Alors, se levant d'un bond :

— Vous avez à me parler ?... Figurez-vous que je me débattais contre des visions épouvantables.

— Je m'en suis bien aperçue ; aussi me suis-je permis de vous arracher à ce sommeil si pesant et si agité.

— Merci ! fit Madeleine.

— Quelqu'un est en bas et insiste pour voir mademoiselle.

— Qui?

— M. Jean Leroux. Je l'ai fait entrer dans le petit salon.

— C'est bien. Prévenez que j'arrive.

— Mademoiselle n'a besoin de rien !

— De rien.

Eulalie s'éloigna.

— Il est là ! Que vais-je lui dire ? Ah ! quand il va savoir que je ne suis plus libre, que j'ai rompu les liens qui nous unissaient !

Elle s'avança vers sa toilette et passa une éponge imbibée d'eau sur son visage.

Alors, un peu remise, elle continua, se parlant à elle-même :

— C'est l'orgueil qui nous a perdus tous deux. Chacun de nous a voulu accomplir son sacrifice à l'insu de l'autre, et pendant que je me préparais à l'immolation, lui, d'un saut, se précipitait dans le gouffre.

Elle sortit de sa chambre, traversa le couloir, et qui l'eût vue si pâle et si rigide descendant l'escalier l'eût prise pour l'ombre de ce qu'elle avait été hier.

Jean attendait assis devant la fenêtre entr'ouverte. Lorsqu'il détourna la tête et qu'il aperçut Madeleine immobile le long de la porte, il jeta un cri devant cet œil d'acier, cette bouche crispée et ce maintien de statue.

D'un bond il s'élança vers elle et la prit dans ses bras.

— Madeleine ! Qu'y a-t-il ?

— Trop tard ! murmura-t-elle.

— Quoi ?

— Oui, trop tard ! Ah ! vous ne savez pas encore ce que de sacrifices et de tortures contiennent ces deux mots.

— Qu'entendez-vous par « trop tard » ? Qu'y a-t-il? et qu'allez-vous m'apprendre ?

Elle s'éloigna de lui et alla s'asseoir sur le même siège occupé tout à l'heure par elle pendant son entretien avec M. Poirier.

Jean s'empara du fauteuil placé vis-à-vis.

— Non ! s'écria-t-elle ; pas celui-là ! c'est celui de l'autre.

Jean crut qu'elle parlait d'Alain.

— Il est entré ici ? vous l'avez vu ?... Il a eu l'audace de parler ?

— Qui ? demanda-t-elle froidement.

— Mon frère.

Elle sourit d'une façon sinistre.

— Non, je ne l'ai pas vu, et... l'autre ce n'est pas Alain.

Le duc, ne comprenant rien, l'interrogeait du regard.

Après une pause, elle demanda, comme s'il était question d'une chose toute naturelle :

— Vous avez vu M. Poirier tantôt ?

— Qui vous l'a dit? demanda-t-il brusquement.

— Lui-même.

— Quand ?

— Tout à l'heure.

— Il est venu ici ?

— Je l'en avais prié. Mais vous n'en devez rien ignorer puisque vous étiez chez lui lors de l'arrivée de ma lettre.

— En effet, murmura le jeune homme; mais je l'avais oublié.

— Cher ami, en sortant de chez le banquier, qu'avez-vous fait ?